

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 OCTORE 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Etaients Présents :

Mmes : JOLY, PAYEN, GEOFFRAY, DRONNIER, RODRIGUES

Messieurs : GREGOIRE, CAIN, BALDUCCI, MENUUEL, CUROT, GRAUL ET PICARD

Absents représentés :

Mme DE MEIRA Prescillia par Mme JOLY Marianne

Mme MELINE Manuela par Mme RODRIGUES Paula

M. BOUFOUS David par M. CAIN Philippe

Madame Ana RODRIGUES a été désignée secrétaire de séance.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- DELEGATION DE SIGNATURE D'ACTES NOTARIES A MONSIEUR GREGOIRE ET MONSIEUR CAIN EN CAS D'INDISPONIBILITE DU MAIRE

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter le point susmentionné à l'ordre du jour.

BAIL DEROGATOIRE DEPOT DE PAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE de conclure un bail dérogatoire avec la SARL « Les gourmandises d'Illona et Jules »

DIT que ledit bail sera consenti pour une durée d'un an, et commencera à courir à compter du 1^{er} décembre 2020.

DECIDE de fixer le montant du loyer à 550 euros par mois, hors charges, impositions, droits et taxes liées à l'activité du preneur.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE MAIRIE

Madame SIMETTE a pris ses fonctions ce jour pour succéder à Stéphane VOVIAUX.

A compter du 1^{er} novembre, les horaires d'ouverture de la mairie seront les suivants :

Lundi	8h - 18h
Mardi	8h - 18h
Mercredi	9h - 12h et 13h - 17h
Jeudi	8h - 12h et 13h - 18h
Vendredi	8h - 17h

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE NOGENT-SUR-SEINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Monsieur Francis CUROT conseiller municipal, pour représenter la Commune au sein de la Commission Locale d'Information de la Centrale Nucléaire de Nogent-sur-Seine.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018/2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ACCOMPAGNE DU OU DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, le Président de la Communauté de Communes est tenu de vous adresser chaque année le rapport d'activités de l'année précédente de la Communauté de μCommunes accompagné du ou des comptes administratifs.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique. Les documents ont été adressés en amont aux conseillers municipaux.

SUBVENTION A L'APEL - PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPART DE MME TIERCELET NOEMIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer à l'Association des Parents d'Elèves, une subvention de 50 €.

DÉLÉGATION A M. GREGOIRE Serge 1^{er} Adjoint et M. CAIN Philippe 2^{ème} Adjoint

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE, pour la durée du mandat et par délégation du Conseil Municipal, **DE CHARGER** M. GREGOIRE Serge -1^{er} Adjoint et M. CAIN Philippe -2^{ème} Adjoint en cas d'indisponibilité du Maire, de signer les actes notariés.

QUESTIONS DIVERSES

- Appel à la solidarité des communes des ALPES-MARITIMES dévastées par la tempête Alex.
Le conseil municipal sursoit à statuer et demande de se renseigner sur la répartition des dons.
- Lecture de la lettre de remerciements du club diamant 3
- M. CAIN indique qu'il a été élu ce jour Président du syndicat d'eau de Pars les Romilly / Gélannes